



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Marseille le

24 SEP. 2012

Bureau des Installations et Travaux réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : Mme LOPEZ
Tél. : 04.84.35.42.64
N° 2012-240 A

AVIS D'ENQUETE

-

Société OM GROUP

Exploitation d'une installation de transit de déchets d'emballages de produits chimiques sur le territoire de la commune de ROUSSET

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 24 septembre 2012, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société OM GROUP dont le siège social est situé à SAINT-FROMOND (50260), Les Vieilles Hayes, en vue d'être autorisée à exploiter une installation de transit de déchets d'emballages de produits chimiques sur le territoire de la commune de ROUSSET (13790), 1125 avenue Olivier Perroy, installation classée pour la protection de l'environnement relevant des procédures administratives prévues par le code de l'environnement.

Ce projet consiste en une régularisation de son activité de transit existante de déchets d'emballages de produits chimiques dont l'activité (SEVESO seuil bas) est d'assurer le stockage de différents produits chimiques (acides, bases, liquides inflammables..) et de stocker ainsi pour ses différents clients les produits nécessaires à leurs activités. Ainsi, aucun produit n'est créé, ouvert ou manipulé sur le dépôt.

Ce dossier contient une étude d'impact et le public peut consulter un résumé non technique de cette dernière sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône. <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 23 juillet 2012 qui est consultable à cette même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 / 42-68)

.../...

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Philippe SENEGAS, Inspecteur général de l'Environnement retraité, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Barnabé (Bernard) SOLER, Cadre supérieur de l'industrie pétrolière Total retraité, en qualité de suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés en mairie de **Rousset, Fuveau, Châteauneuf-le-Rouge et Peynier du 5 novembre 2012 au 6 décembre 2012 inclus**, pour une durée de 32 jours, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Celles-ci pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Rousset **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de cette mairie.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées.

Monsieur Philippe SENEGAS recevra personnellement les observations des intéressés dans les mairies suivants et aux adresses ci-dessous:

ROUSSET : Hôtel de Ville - Avenue des Bannettes – 13790 ROUSSET

- le lundi 5 novembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
- le mardi 13 novembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 00
- le mercredi 21 novembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 00
- le mardi 27 novembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
- le jeudi 6 décembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 00

FUVEAU : Hôtel de Ville – Service Urbanisme – 26 Boulevard Loubet - 13710 FUVEAU

- le mercredi 7 novembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 00
- le lundi 3 décembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00

CHATEAUNEUF-LE-ROUGE : Hôtel de Ville Le Château – Service Urbanisme – 13790 CHATEAUNEUF-LE-ROUGE

- le mardi 6 novembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
- le mercredi 5 décembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00

PEYNIER : Hôtel de Ville – 9 Cours Alberic Laurent – 13790 PEYNIER

- le mercredi 7 novembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00
- le mardi 4 décembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 00

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 2 km autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

La personne responsable du projet est Madame Nathalie LAURENT, Coordinatrice QHSE, de la Société OM Group Ultra Pure Chemicals, Les Vieilles Hayes, 50620 SAINT FROMOND - TEL : 02.33.75.64.00.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions, en tant que décision individuelle, qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (13) à l'adresse suivante : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Marseille le 24 SEP. 2012

Pour le Préfet
Le Directeur
des Collectivités Locales,
de L'Utilité Publique et
de L'Environnement

Josiane GILBERT